

LA FARE EN CHAMPSAUR

Compte rendu de la séance du 21 avril 2026 à 20h30

Président de la séance : Benoît CONSEIL
Secrétaire de la séance : Alexandrine COUTINHO

Présents : Benoît CONSEIL, Alexandrine COUTINHO, Yves DESBORDES, Guillaume IVALDY, Thibaut LAVENANT, Noah LEMARIÉ, , Laurie SERRES, Ariane SILHOL, Jean-Paul ZIGLIARA.

Représentées : Morgane GEISSER représentée par Alexandrine COUTINHO.
Olivia MAZET représentée par Laurie SERRES.

Absent : Noah LEMARIÉ.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2026.
Attribution des subventions aux associations, école.
Proposition du renouvellement des membres de la CCID.
Location d'un terrain communal.
Réalisation d'un emprunt pour l'achat d'un véhicule.
Désignation référent mobilité.
Protection Sociale Complémentaire/ mutuelle : autorisation de mandater le CDG05 à lancer une consultation, pour un contrat de groupe.
Convention avec IT05 pour l'élaboration du RQPS 2025.
Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il a fait approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire a précisé qu'une erreur matérielle avait été faite dans l'ordre du jour concernant la délibération du choix du référent mobilité, une erreur d'intitulé, il s'agit du référent Sûreté qu'il faut nommer, il propose de modifier l'ordre du jour et le titre de cette délibération.

Attribution subventions à la coopérative scolaire de l'École de la Fare en Champsaur (N° DE_033_2026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été faite par la Directrice de l'école de la Fare en Champsaur pour cette année 2026. Cette somme permettra de participer au financement du cycle escalade et théâtre pour la classe des primaires et à diverses activités pour la classe des maternelles. La demande est de 800€ par classe donc 1600€ pour l'école. Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la somme de 1600 € à la coopérative scolaire et précise que cette subvention est attribuée pour l'année civile 2026 et non pour l'année scolaire en cours. Il rappelle que les crédits budgétaires ont été prévus au budget primitif 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer le montant proposé par Monsieur le Maire en tant que subvention à l'école de la Fare en Champsaur.

Résultat du vote : adoptée

Subventions aux associations (N° DE_034_2026)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions pour l'année 2026 en mairie par les associations, comme suit :

- Association Bien Chez Soi ; Fondation du Patrimoine ; Lycée Poutrain; Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Champsaur Valgaudemar.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
 - Association Bien Chez Soi : 150 €
 - Fondation du Patrimoine : 100 €
 - Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Champsaur-Valgaudemar : 250 €

Résultat du vote : adoptée

Désignation des membres de la CCID (N° DE_035BIS_2026)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts dans chaque commune une commission communale des impôts directs.

Dans les communes de - 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

AIMÉ BLANC Nicole • AMAR Mathéo • ARNAUD Rolland • ASTIER Franck • BELLUE André • BELLUE Jérôme • BLANC Robert • CALVET Audrey • GARNIER Cindy • GENTILLON Pierre • JEAN Nathalie • LESUR Jean-Luc • PELLEGRIN Brigitte • PLANAS Maryline • ROLLIN Mireille • ROMAN Audrey • ROSSI Magali • ROUX Christel • ROUX Jérôme • VICIANA Marc • VIEUX Béatrice • VINCENT Éliane • VINCENT Rémi • ZIGLIARA Jean Paul

Résultat du vote : adoptée

Location d'un terrain communal (N° DE_036_2026)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande faite par Mr RISPAUD Fabien, qui recherche un terrain pour lui servir de plateforme d'entreposage de matériaux et matériels pour son entreprise de travaux publics. Il propose à la location une partie des terrains communaux situés sous la statue napoléon, Route de Grenoble, parcelle cadastrale A 1793 et A 1172. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de : • accepter la location de cette parcelle, • déterminer la mise à prix de la location annuelle ainsi : 300 € • autoriser Monsieur le Maire à établir un bail de location pour une durée de 1 an renouvelable tacitement à compter du 22 avril 2026.

Résultat du vote : adoptée

Autorisation d'emprunt (N° DE_037_2026)

Mr le Maire rappelle les détails de l'opération d'achat de véhicule de type 4x4 équipé d'une lame et d'une saleuse et présente le projet d'emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes:

Objet: Investissement 2026: Budget principal : Acquisition véhicule.

Montant : 80 000 €

Profil amortissement : progressif à échéances constantes

Durée: 5 ans Taux fixe : 3.32 %

Échéance annuelle : 17 628.28 €

Coût du crédit: 8141.40€

Frais de dossier : 80 €

Suite à la mise en concurrence de 3 banques : Crédit Agricole, La Banque Postale et la Caisse d'Épargne, la proposition de la Caisse d'Épargne étant la moins-disante, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de financement de la Caisse d'épargne CEPAC.

Une ligne de prêt est créée sur le budget primitif de la commune pour un montant de 80 000€.

Résultat du vote : adoptée

Désignation du Référent Sûreté (N° DE_038_2026)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre des relations avec la Gendarmerie, il convient de désigner un référent sûreté. Il convient de désigner un titulaire et un suppléant : Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de désigner :

- titulaire : ZIGLIARA Jean Paul
- suppléant : LEMARIÉ Noah

Résultat du vote : adoptée

Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (N° DE_039_2026)

Le Maire informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, à partir du 1er janvier 2025 pour les garanties en matière de prévoyance (maintien de salaire a minima en cas d'incapacité et d'invalidité) et à partir du 1er janvier 2026 pour les garanties en matière de santé (mutuelle complémentaire).

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes lance les consultations publiques afin de conclure deux conventions de participation dans le domaine l'une de la prévoyance et l'autre de la santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Conseil Municipal, décide de se joindre aux procédures de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques prévoyance et/ou santé que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes va engager et prends acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non chacune des conventions de participation en prévoyance et santé souscrites par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes à compter du 1er janvier 2027.

Résultat du vote : adoptée

CONVENTION AVEC IT 05 (N° DE_040_2026)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par Ingénierie Territoriale 05 (IT05) pour l'élaboration de notre RPQS, Rapport sur le Prix et la Qualité du Service concernant l'eau potable et l'assainissement de la commune. Cette convention permet de déléguer l'élaboration de ce document pour l'année 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention proposée par IT 05.

Résultat du vote : adoptée

Fin de la séance : 21h35